

Tout savoir sur la Carte Mobilité Inclusion

Facile à lire et à comprendre

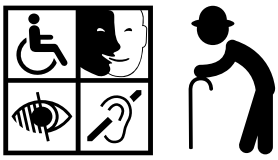
cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Qu’est-ce que la CMI ?



Les CMI sont des Cartes Mobilité Inclusion.

Les CMI donnent des avantages :



- aux personnes handicapées
- aux personnes âgées

pour faciliter leurs déplacements.

Un avantage vous rend la vie plus simple.

Il y a 3 CMI différentes :



- **la CMI stationnement :** elle remplace l’ancienne carte de stationnement.
 Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI stationnement.



- **la CMI priorité :** elle remplace l’ancienne carte de priorité.
 Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI priorité.



- **la CMI invalidité :** elle remplace l’ancienne carte d’invalidité.
 Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI invalidité.

Les anciennes cartes sont valables jusqu’au 31 décembre 2026.



Les CMI sont gratuites.

Qui peut avoir les CMI ?

Les conditions pour avoir les CMI
sont les mêmes que pour avoir les anciennes cartes.

Pour en savoir plus sur les conditions pour avoir les CMI
vous pouvez lire :

■ la fiche sur la CMI invalidité



■ la fiche sur la CMI stationnement



■ la fiche sur la CMI priorité.



Comment faire la demande de CMI ?

Vous avez moins de 60 ans
lisez la fiche :
Vous avez moins de 60 ans :
comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



Vous avez plus de 60 ans
et vous n'êtes pas concerné par l'APA,
lisez la fiche :
Vous avez plus de 60 ans et vous n'êtes pas concerné par l'APA : comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



Vous demandez l'APA
lisez la fiche :
Vous demandez l'APA :
comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



Vous avez déjà l'APA
lisez la fiche :
Vous avez l'APA :
comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



Vous avez une ancienne carte : comment demander une nouvelle carte ?

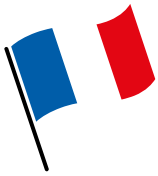
Votre carte a une date de fin de validité.
Vous pouvez continuer à vous en servir
jusqu'à la fin de sa date de fin.
Vous demandez ensuite une CMI.

Votre carte n'a pas de date de fin de validité.
Votre carte se termine après le 31 décembre 2026.
Vous pouvez continuer à vous en servir
jusqu'au 31 décembre 2026.
6 mois avant cette date c'est-à-dire avant le 30 juin 2026
vous devez demander une CMI
pour continuer à avoir les avantages de la carte.

Comment les CMI sont-elles fabriquées ?

Votre demande est acceptée.

L'Imprimerie nationale fabrique votre CMI.
L'Imprimerie nationale est l'imprimerie de l'État français.



Vous pouvez suivre la fabrication de votre carte
sur le site internet www.carte-mobilite-inclusion.fr.

Pour vous connecter
vous utilisez des codes personnels.
Ils sont écrits dans le courrier envoyé
par l'Imprimerie nationale.



Vous pouvez aussi téléphoner au : **0 809 360 280**.

Que faire si votre CMI est volée ou perdue ou abîmée ?

Si votre CMI est volée ou perdue ou abîmée
vous devez le déclarer sur le site internet
www.carte-mobilite-inclusion.fr.



Après votre déclaration
votre CMI volée ou perdue ou abîmée ne fonctionne plus.
C'est pour éviter les fraudes.

Vous pouvez demander ensuite une nouvelle CMI
sur ce site internet.
Il faut payer 10 euros pour avoir une nouvelle CMI.



Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre est une méthode
qui rend les informations accessibles à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu

Cette fiche a été réalisée avec Élisabeth Bachelot, Louis Jurine,
Laurena Marcaurelle, Béatrice Picard, Béatrice Santarelli
et Arnaud Toupense.

Fiche relue par l'atelier FALC de l'ESAT Òsea.

Fiche mise à jour en avril 2022.